

# 164<sup>e</sup> session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE  
NEUCHATEL

Séance de relevée  
Mercredi 18 janvier 2012  
Montmirail – La Tène  
PROCES-VERBAL

---

**PRESIDENCE** M. Jacques Laurent

**VICE-PRESIDENCE** Mme Esther Berger

**Presse:** Responsable de la communication: Mathieu Janin

**Invités:**

**Visage protestant:** M. Pierre-André Lautenschlager

**4 députés à voix consultatives:**

**Armée du Salut:**

**Eglise catholique chrétienne:**

**Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard:**

**Fédération Evangélique Neuchâteloise:**

38 députés et 2 suppléants sont présents

A 18h31 **le président** ouvre la séance de relevée de la 164<sup>ème</sup> session du synode. Il rappelle les indications pratiques concernant la séance.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Rapport d'information n°4 du Conseil synodal concernant la gestion des cibles Terre Nouvelle**
- 2. Rapport d'information n°5 du Conseil synodal "100% COM"**
- 3. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal concernant l'utilisation des actifs de la paroisse de langue allemande**
- 4. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal concernant Le Louverain**

## 5. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Avant d'entrer en matière, **le président** passe la parole à la pasteure Elisabeth Müller pour la prière.

**La pasteure Elisabeth Müller** prie:

*Dieu, source de vie, nous voici réunis dans cette salle, ici, à Montmirail pour cette session de relevée du Synode, réunis pour travailler, réfléchir, parler et décider ensemble. Réunis, notre Dieu, devant toi, sous tes yeux. Nous sommes là, les mains ouvertes, le corps ouvert placé devant toi. Nous sommes venus de différents lieux de ce canton, nous, députés, chacun avec son histoire personnelle, avec ses craintes, ses espoirs, ses doutes peut-être mais avec la volonté de créer et de construire une ambiance de confiance. Une Eglise où tous trouvent leur place, une Eglise accueillante et courageuse nous tient à cœur. Notre Dieu, dans les périodes de cette année qui vient de commencer, dans les hauts et les bas de nos jours et nuits, nous pouvons compter sur ta Présence. Accompagne-nous maintenant dans nos discussions et nos délibérations. Reste auprès de nous, nous avons besoin de ton Esprit Saint qui est souffle de vie, force créatrice et rénovatrice. Notre Dieu, source de vie, nous sommes les tiens. Chemin alternant ombre et lumière, tout est grâce, n'ayons pas peur. Amen*

**Le président** rappelle le principe de l'ordre du jour d'une séance de relevée : continuer l'ordre du jour qui a été précédemment interrompu par les circonstances. Néanmoins, le synode est toujours maître de l'ordre du jour.

**Le président** propose de faire précéder les 4 rapports d'informations du travail des motions. Il en va du respect des motionnaires, dont l'un en tout cas attend, depuis un moment déjà, de pouvoir expliquer à l'assemblée les tenants et aboutissants de sa proposition. Il y aura

- la motion concernant la modification de l'article 219 du Règlement général,
- 1 motion concernant la commission de consécration et enfin
- une motion concernant les documents de l'assemblée d'Eglise.

Le président soumet la modification de l'ordre du jour au vote.

**Le synode accepte ce changement à une large majorité.** Le point 5 devient 1.

### 1. Motions

a.

#### **Motion de Monsieur Jean-Pierre Emery:**

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre et en celui des motionnaires, présente la motion. Tout d'abord, il prie les députés de l'excuser s'ils trouvent la présente motion inhabituelle car elle se situe un peu hors des tendances méditatives qui sont pratiquées. Elle va plutôt dans une direction de célébration joyeuse, pleine de contact avec autrui et sans esprit de clocher, s'il ose dire! Il aimerait en toute simplicité rappeler un moyen de communication très ancien, toujours actuel et dont l'impact est plus important que ce qui peut être imaginé malgré Internet: les cloches. Il ne va pas faire un exposé de campanologie(sic) mais rappeler le message qu'il aimerait, avec les co-signataires, transmettre partout, à la même heure dans notre canton chrétien : Jésus est né, Christ est ressuscité!

Notre Eglise est malheureusement souvent trop discrète dans un monde où d'autres valeurs semblent dominer. Il serait donc souhaitable que les paroisses montrent toutes ensemble qu'elles sont chrétiennes et affichent des valeurs qui dépassent tout. Ainsi les motionnaires pensent que certaines fêtes d'importance primordiale, tel Noël ou Pâques, devraient être annoncées spécialement haut et

fort. Les cloches sont des moyens de communications dont l'Eglise dispose. En plus, cela ne coûte rien. Leurs sonneries groupées dans tout le canton sera un message important et remarqué par l'ensemble de la population.

A Neuchâtel, depuis quelques années, la veille de Noël, les autorités font sonner les cloches de tous les édifices à la satisfaction générale de l'ensemble de la population, d'après les échos entendus. C'était une ancienne coutume remise au goût du jour et l'impact recueilli par ces sonneries s'est avéré important et bénéfique en terme d'image et de sympathie, ce qui incite Monsieur Emery à proposer au Synode de transformer cet essai en une coutume généralisée dans l'EREN et dans nos églises chrétiennes.

Donnons l'exemple : démontrons que nous sommes existants et représentons une force non négligeable. Le Synode trouvera peut-être un peu exagéré de demander au Conseil synodal de compléter l'article 219 du Règlement général de notre Eglise avec cette motion, mais après réflexion, il est apparu que c'était un bon moyen d'atteindre le but recherché: faire sonner à Noël et à Pâques, simultanément toutes les cloches de tous nos temples et édifices dans le canton. Action qui, si elle ne figurait pas dans un règlement, serait beaucoup plus difficile à mettre en œuvre. M. Emery propose donc aux députés de bien vouloir accepter la présente motion et les remercie de leur accueil attentif et bienveillant.

**Le président** rappelle l'article 71 du RG qui concerne les motions.  
Le président ouvre le débat.

**Le pasteur Yves Bourquin**, paroisse du Joran, pose la question de savoir si le Synode est habilité à prendre une telle décision ou si la question doit être posée aux citoyens neuchâtelois en général, il ne sait pas si le bruit pourrait être considéré comme intrusif et si l'ensemble des citoyens y serait favorable. Il ne sait pas tout ce qu'il pourrait bien y avoir à l'encontre de cette mesure.

**Le président** donne la parole à qui veut l'entendre. Il précise que l'intention que pourrait avoir le Synode en considérant que cette motion pourrait être prise en considération, c'est de repasser le paquet au Conseil synodal, lequel devrait se poser la question de savoir comment procéder avec les autorités qui pourraient représenter les intérêts des citoyens qui considéreraient que les cloches leur font mal aux tympans ¼ d'heure chaque fois.

Le président pense que ce problème devrait revenir par la suite, mais il reste très ouvert et il répète que si le Conseil synodal souhaite s'exprimer autrement, il n'y a aucun souci.

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse du Val-de-Ruz, doit malheureusement s'opposer à cette motion sous sa forme actuelle. Si la motion disait que le Synode souhaite une meilleure coordination entre les sonneries de cloches des grands villages et villes, cela serait peut-être autre chose, mais il croit que, comme la motion est formulée, et c'est autour de cela que le débat tourne actuellement, elle est impraticable parce qu'il y a des habitudes et des pratiques différentes dans les différents lieux.

Par exemple à Dombresson, la veille de Noël, il y a un culte à 19h, avec sonnerie de cloches à 18h45 ; la résolution demande de sonner aussi à 18h pendant 15 mn, donc cela va créer une certaine confusion.

Le jour de Pâques, et tous les dimanches d'ailleurs, les cloches sonnent à 9h pour dire: coucou, c'est dimanche, vous pouvez retourner au lit, à 9h, pendant 10 mn les cloches sonnent pour avertir ceux et celles qui pourraient se rendre au culte et, si on demande de les sonner à 8h mais on les sonnera toujours en encore à 9h., puisque c'est la pratique locale. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres et parmi les habitudes différentes.

M. Baker croit que c'est tout simplement impraticable et ça perd son impact. Si en ville, on peut mieux se coordonner, et on entend partout les cloches, il y voit un intérêt. Mais avec les différentes pratiques que les gens des villages connaissent bien, M. Baker trouve que cette motion est impraticable.

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, aimerait rétorquer qu'il comprend que le but change certaines habitudes, mais l'objectif est quand même d'avoir un tir groupé, ( si on peut accepter le terme de tir). Il s'agit de montrer ensemble que les protestants et les chrétiens existent dans notre canton et il pense qu'au niveau de la presse ou à tout autre niveau, ce serait très important de montrer une unité.

**M. François Aubert**, paroisse des Hautes-Joux, à titre personnel, trouve l'idée très sympathique. Ce serait un témoignage très important, mais il voit aussi un certain nombre de difficultés pratiques, déjà mentionnées. Il rappelle aussi que, en tout cas dans certaines communes, dont celle du Locle, l'heure des cloches est sous l'autorité du Conseil communal. La commune et le Conseil communal décident par des arrêtés l'heure des cloches. L'expérience, au Locle, c'est d'avoir changé l'heure des cultes plusieurs fois et chaque fois, il fallait faire une demande à l'autorité communale qui a dû rédiger un arrêté pour définir l'heure des cloches. Il voit là un certain nombre de difficultés, même si ce n'est pas le même usage dans chaque commune .

**M. Yvan Peter**, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, s'excuse de prendre la parole de manière spontanée, sans concertation avec M. Emery. Yvan Peter fait partie d'une petite équipe qui a pour tâche de rappeler les personnes qui renoncent soudain à leur contribution ecclésiastique. Il aimerait recevoir la proposition de M. Emery comme un des actes possibles de résistance dans ce canton et il croit qu'il serait sage de l'accepter et de laisser les réflexions se faire au niveau du Conseil synodal. Il considère le sujet comme important. Un récent voyage en Israël lui a permis de constater que d'autres religions et d'autres mouvements se manifestent avec force. Il croit donc que ce serait dommage que l'Eglise se pose des problèmes de respect politique par rapport à des sonneries de cloches. M. Peter serait pour agir et foncer dans ce cas-là. Il répète le caractère spontané de son intervention.

**Le président** précise qu'il y a un problème de forme et que peut-être, les motionnaires ont été trop exacts dans la proposition soumise à l'assemblée. Si la motion avait été rédigée ainsi : ( il est toujours possible de le faire)

*« Ils chargent, pour bien marquer l'importance qu'on accorde aux Fêtes, le Conseil synodal de faire sonner les cloches pour manifester la présence de l'Eglise dans la société civile »*

ou quelque chose comme cela, cela permettrait au Conseil synodal de travailler sur cette question et proposer une mesure qui aurait peut-être mieux été dans les habitudes. La réflexion de M. le Président est spontanée mais il laisse volontiers M. Emery y répondre.

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel : en ce qui le concerne, il est tout à fait ouvert qu'il y ait des changements au niveau heure pour autant que la simultanéité soit respectée parce qu'il pense que la simultanéité de l'ensemble est très importante.

Maintenant, en ce qui concerne les relations avec les autorités, il doit dire aux députés qu'il est à la base également des sonneries de cloches qui se font à Noël dans la paroisse et la commune de Neuchâtel. Il a eu de nombreux contacts avec les autorités, dont l'accueil a toujours été très positif. Il n'a jamais rencontré d'oppositions, bien au contraire. Il comprend difficilement une opposition

provenant des autorités politiques parce qu'il croit que l'Eglise se crée des barrières en imaginant que les politiciens sont contre. Il pense qu'il faut être positif et de toute manière, il faut demander. Il rappelle au Synode qu'au niveau des lois, les églises sont aussi concernées à propos des sonneries de cloches des édifices religieux. Il croit que cela fait aussi partie de règlements entre l'Eglise et les autorités, donc nous ne sommes pas seuls.

**La pasteur Karin Phildius**, paroisse des Hautes-Joux, dit que si le Synode veut qu'il y ait vraiment un impact au niveau de nos églises, il faudrait engager les différentes églises du canton, catholiques, voire aussi les autres confessions. Le canton accueille différentes confessions chrétiennes. Il faudrait toute une démarche à ce niveau-là. Elle s'excuse, mais elle n'avait pas vu qu'il y avait la mention confession chrétienne. Cela demande effectivement pas mal de démarches au niveau des autres églises : est-ce le Conseil synodal qui doit faire tout ce travail alors qu'il y a peut-être d'autres priorités en ce moment ?

**M. Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, aimerait aussi informer le Synode qu'à Neuchâtel, toutes les églises pratiquent cette cérémonie : les églises catholiques, catholiques chrétiennes et tous les édifices, font sonner leurs cloches et cela n'a pas posé spécialement de problèmes. Actuellement, lors de la dernière fête de Noël, ça a été tellement facile, que, comme il connaissait les gens qui font sonner les cloches, il lui a suffi de leur téléphoner et de dire : « c'est OK, on sonne. »

**Le pasteur Daniel Mabongo**, paroisse de la Côte, souhaite dire quelque chose sur la forme de cette motion : elle engage les paroisses à établir le contact avec les confessions chrétiennes et mêmes les bâtiments publics, puisqu'il faudrait contacter les responsables de bâtiments publics munis des cloches. Il ne sait pas si c'est du pouvoir des paroisses de le faire. Dans la forme actuelle de la motion, il pense que c'est impossible.

**Le président** redit que cette motion pêche un peu par la précision de sa forme même si, encore une fois, le fond est sympathique, mais il laisse Mme Mayor-Aubert s'exprimer.

**Mme Claire-Lise Mayor Aubert**, au nom du Conseil synodal, dit que le Conseil synodal demande aux députés de rejeter cette motion pour les raisons suivantes: elle pose divers problèmes, les députés en ont entendu quelques-uns qui viennent d'être exposés, elle pose des problèmes de forme et des problèmes de fond. Formellement, c'est une motion qui doit être considérée comme irrecevable dans le sens qu'elle ne dit pas ce qu'elle propose, il n'est pas dit s'il est proposé un changement réglementaire ou une décision sur les sonneries de cloches, ce qui est un élément déterminant pour déposer une motion.

D'autre part, elle pêche dans sa formulation. Les députés ont remarqué que la formulation utilise la formule « *Nous* ». Les députés savent déjà, par leur connaissance du règlement général, qu'on ne s'exprime pas par *nous* mais de manière informelle. Les règles et des instructions ne sont pas personnalisés.

Sur le fond, cette motion pose aussi des problèmes, d'abord par le fait que les sonneries des cloches, comme les députés l'ont entendu, sont du ressort des paroisses. Pour que le Synode intervienne et donne des instructions aux paroisses, le Conseil synodal est d'avis qu'il faut quand même que cela soit des sujets d'une certaine importance pour qu'il y ait ce genre de demandes aux paroisses. Le Synode se décrédibiliserait s'il avait à intervenir auprès des paroisses pour leur demander de sonner les cloches de telle heure à telle heure.

Cela n'est pas un domaine dans lequel le Synode devrait s'immiscer, la chose n'est pas d'envergure suffisante pour cela.

D'autre part, et le problème s'est déjà posé à plusieurs reprises dans le cadre du règlement général, comme le Conseil synodal l'a dit plusieurs fois, il souhaiterait que le règlement général et les dispositions restent, comme son nom l'indique, général et ne concernent pas des dispositions de détail. C'est pourquoi le fait de mettre des horaires dans un règlement général n'est pas souhaitable. Raison supplémentaire pour que cette motion, sous cette forme-là, soit rejetée.

Finalement, la question de fond est plus fondamentale qui pose la présence chrétienne dans notre société. A une époque où l'EREN n'est plus majoritaire, il pourrait être délicat de se manifester de cette façon-là. Evidemment, c'est un débat assez long qui n'a peut-être pas sa raison d'être aujourd'hui ici, mais en tout cas, il n'est probablement pas extrêmement adéquat à l'époque actuelle de se manifester de cette façon-là sans préalable.

Pour conclure sur la question des autorités, M. Emery nous dit que les politiciens ne sont pas contre, la question n'est pas là, mais la question est de savoir quelle base légale et quelle est la personne qui décide de la sonnerie des cloches. Comme les députés l'ont entendu, cela varie selon les communes. Il est évident que l'Eglise a son mot à dire et peut déposer des demandes pour obtenir des modifications d'heures dans les sonneries de cloches, mais cet élément-là n'est pas laissé à la libre interprétation d'un politicien ou d'un autre. Quant au problème de coordination, comme le pasteur Baker l'a évoqué, le problème se poserait dans certaines paroisses. Pour toutes ces raisons, le Conseil synodal demande au Synode de rejeter cette motion.

**M Jean-Pierre Emery**, paroisse de Neuchâtel, regrette un peu qu'il semble impossible de créer une unanimité au sein de l'EREN. Il espérait que l'EREN pourrait montrer une certaine unanimité et que dans les sonneries de cloches, l'impact vis-à-vis de la population serait important tout en constituant certainement une première. Il ne sait connaît pas la situation dans l'ensemble de la Suisse, mais il aurait souhaité, en tout cas en Romandie, que nos églises sonnent de manière simultanée. Cette harmonisation a pu se faire Neuchâtel et il regrette qu'au niveau cantonal, il y ait de la peine à s'entendre et à créer cette dynamique. Donc il propose aux députés d'accepter cette motion.

**Le président** précise que 38 députés et 2 suppléants sont présents ce soir, il faudra donc 21 voix pour que l'une ou l'autre des propositions soient acceptées. Le résultat du vote donne : 15 OUI 15 NON et 9 abstentions. Il manque une voix, le président ne veut traquer mais 39 personnes se sont exprimées à sa connaissance, indépendamment de lui.

En fait il semble que le résultat est correct. Il appartient au président de départager cette vénérable assemblée. Afin d'être absolument certain, il cite l'article 9 qui précise que:

*La décision est prise à la majorité des votants, les abstentions, les bulletins blancs et nuls ne comptent pas pour la majorité. L'article 60 complète l'article 9: le président ne vote qu'en cas d'égalité des voix; il donne son suffrage dans les élections et les votations au scrutin secret.*

Il va voter malheureusement, parce qu'il est tout à fait favorable à l'intention, contre la prise en considération de cette motion pour toutes les raisons pratiques citées précédemment et, lui-même, puisqu'il lui est donné l'occasion de s'exprimer, il enjoindrait les motionnaires à reprendre leur texte et à en défendre le principe et non pas les détails pratiques. Il pense que par-là, il serait possible d'avoir l'unanimité.

**La motion Emery est donc rejetée.**



A partir de ce moment, une députée vient d'arriver, il y n'y a donc plus 40 mais 41 députés présents !

b. **Motion concernant la commission de consécration**

**Le pasteur Phil Baker**, paroisse du Val – de - Ruz, présente une motion qui avait été proposée il y a une année, après avoir été repoussée 2 fois. La troisième fois, le président avait dit que, sous sa forme actuelle, elle était irrecevable donc la forme que les députés ont sous les yeux maintenant n'est pas tout - à – fait celle d'il y a une année au mois de juin.

Néanmoins, il a semblé utile à la paroisse du Val-de-Ruz, d'abord aux 3 paroisses du Val-de-Ruz et maintenant à la seule paroisse du Val-de-Ruz, que la commission de consécration s'interroge sur son fonctionnement, sa mission et son rôle. Il rappelle aux députés que cette commission est restée inchangée depuis fort longtemps. Il ne sait pas exactement, il n'a pas trouvé exactement la dernière fois que cette commission a été changée. Sans doute, c'était quand la consécration des diacres est redevenue une affaire cantonale, il y a environ 15 ans.

La commission de consécration n'a pas changé avec EREN 2003, beaucoup d'instances ont diminué le nombre de membres, mais la commission de consécration est restée tout-à-fait stable. Il rappelle au Synode qu'elle est composée de 4 pasteurs, 3 diacres, 5 laïcs et d'un professeur de théologie, cela fait 13. Réunir 13 personnes, de nos jours, avec les charges de chacun est devenu quasi impossible. Il est souvent resté des places vacantes, pendant la législature précédente. Il n'y avait pas de président en titre, car personne n'a voulu assumer cette fonction. Il pense pouvoir dire que souvent cette commission a siégé de manière incomplète, voire très incomplète, déjà avant qu'il en fasse partie lui-même.

Donc, il y a une question qui se pose concernant sa composition : est-ce qu'il faut la redimensionner? Pendant tout ce temps-là, le rôle des ressources humaines a changé, est devenu probablement plus professionnel. Le nombre de permanents laïcs est agrandi. Il n'y a pas eu véritablement une réflexion sur ce rapport entre les relations ministres consacrés et ceux qui maintenant assument les travaux qui ressemblent étroitement à ceux que faisaient les pasteurs et diacres autrefois. Il y a eu professionnalisation des ressources humaines et le fonctionnement de la commission de consécration n'a pas beaucoup changé.

Elle reçoit les rapports, rencontre les candidats, en tout cas en ce qui concerne les pasteurs, pour environ 2 heures, pour un temps d'exégèse et de questions. On peut se demander si aujourd'hui cette façon de procéder est adéquate. Il y a beaucoup de questions et peu de réponses. La paroisse du Val-de-Ruz trouve que cela serait utile que la commission, qui est une commission synodale, donc apte à réfléchir sur son propre fonctionnement présente un rapport à ce sujet, Ce serait l'occasion de le faire : est-ce que les méthodes de cette commission sont encore adéquates? Quel est le rapport, parfois tendu, avec le Conseil synodal?

C'est le synode qui accepte ou non les candidats au ministère consacré. Donc, pour la paroisse du Val-de-Ruz, le Synode devrait s'intéresser au fonctionnement, au rôle et à la mission de cette commission. M. P. Baker et les motionnaires n'ont pas de conclusion, ils ne demandent pas que la commission arrive à telle ou telle conclusion, mais simplement qu'elle prenne le temps de réfléchir et de présenter un rapport sur sa compréhension d'elle-même, sa façon de fonctionner et sa mission dans l'Eglise aujourd'hui, étant donné qu'elle est restée inchangée depuis très longtemps.

**Le président** ouvre le débat.

**Mme Françoise Ducommun**, paroisse de la Chaux-de-Fonds, affirme que c'est en tout cas après 2000 que la commission de consécration a eu à s'occuper aussi de l'examen des diacres. Au-delà de ça, elle pense que les questions que pose Phil Baker sont pertinentes, mais elle aurait envie de compléter cette motion: un rapport sur ce qui se fait maintenant et la manière dont ça se fait est une bonne chose si on charge la commission de ce travail certainement imposant. Comme le disait le pasteur Phil Baker, il est difficile de réunir tous les membres de la commission. Madame Ducommun pense qu'il faudrait demander également à cette commission comment cela se passe actuellement et quelles perspectives de changement elle peut imaginer, au moins quelques pistes; cela lui paraîtrait intéressant.

**Le président** précise que ce qui sera dit en débat sera certainement pris en considération pour autant que le Synode vote la prise en considération de la motion mais il n'est pas possible d'en changer les termes, car elle a été signée par 6 députés; il n'est donc pas possible de la compléter, à sa connaissance en tout cas. Mais il imagine que la teneur des débats inspirera le rapport, si rapport il y a.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, salue les personnes présentes. Il est très heureux de rencontrer les députés qu'il remercie aussi de leur disponibilité en acceptant de consacrer encore cette soirée aux débats du Synode. Il est, et il croit vraiment avec le Conseil synodal, très favorable à ce que notre Synode réfléchisse à une manière de consolider et de renforcer ces 2 commissions synodales, c'est-à-dire la commission de consécration et la commission de l'examen de la gestion qui sont aux yeux du Conseil synodal deux commissions essentielles dans la vie de l'Eglise et dans les choix qu'elle a à faire. Sur la motion qui est présentée ici, le Conseil synodal a, à son sens, un problème de fond et de forme. La motion ne dit pas ce qu'elle propose. Une motion doit dire une intention, comme le relève Mme Françoise Ducommun. Elle devrait dire que le Synode charge la commission de consécration de faire des propositions quant à sa mission, sa composition et son fonctionnement concernant tel ou tel point ou pour aller dans telle ou telle direction. Dans l'état actuel de son libellé, cette motion est parfaitement inutile, car la commission de consécration a une place réglementaire pour faire un rapport chaque année. Elle a une place dans le rapport écrit qui est présenté à la session de printemps. Elle a une place oralement pour faire un rapport aussi détaillé qu'elle le souhaite sur sa composition, sa mission et son fonctionnement. La composition est décrite dans le règlement général ainsi que son fonctionnement y compris dans un certain nombre de directives. Cette motion est absolument inutile étant donné que la commission de consécration a tous les moyens et tout à disposition pour réaliser un tel rapport.

Le Conseil synodal comprend bien qu'il y a, dans le texte soutenu par le pasteur Phil Baker une intention, qui va au-delà d'un simple rapport sur le fonctionnement actuel mais la motion devrait le dire pour que, lorsque la commission recevra cette dernière de la part du Synode, cette motion, puisque le projet est de la confier non pas au Conseil synodal, mais à cette commission, au moment où la commission en charge de cette motion reçoit elle sache dans quelle direction elle doit travailler et sur quelle proposition. Le Conseil synodal pense que la formulation présentée aujourd'hui est totalement incomplète et qu'elle va mettre la commission de consécration dans une situation impossible pour faire avancer dans ses travaux.

**Le président** passe au vote: 13 OUI 19 NON.

**La motion concernant la commission de consécration est rejetée.**



**Le président**, là encore, conseille aux motionnaires de revenir avec une motion mieux "torchée" de manière que l'assemblée puisse suivre la démarche qui est appelée de ses vœux et de surcroît par le Conseil synodal.

c. **Motion du Joran**

**Le pasteur Yves Bourquin**, paroisse du Joran, à titre personnel et avec certains députés de la paroisse du Joran. En effet, c'est un cas pratique qui l'a motivé à rédiger ce texte. Il a eu à présider l'assemblée générale de l'Eglise de juin dernier lors de laquelle devait être voté le changement de la constitution au sujet de l'élection des professeurs de la faculté de théologie. Comme il pensait que c'était un sujet de haute voltige, pour ainsi dire, il n'a pas prévu qu'il y aurait beaucoup de questions. C'était une grave erreur, car il en a eu des tas.

Cet objet a beaucoup intéressé l'assemblée qui lui a posé de nombreuses questions, auxquelles lui et d'autres députés n'étaient pas suffisamment préparés et au sujet desquelles ils étaient finalement peu renseignés.

C'est le point de départ de cette motion : informer l'assemblée, et le faire avec un document succinct, clair et officiel.

Le but du document demandé est donc plus large. M Bourquin a parfois l'impression que l'assemblée d'Eglise, lorsqu'elle ne connaît pas bien le sujet sur lequel elle va se prononcer aurait tendance à voter ce qu'on lui dit de voter. Or, c'est délicat, car il y a une certaine partialité surtout lorsqu'il faut présider une assemblée et que les questions lui sont posées à lui, qui était alors président. La manière dont l'objet à voter va être présenté ne va bien évidemment pas être anodine. En bref, c'est vraiment dans l'optique d'informer de manière neutre l'assemblée que le pasteur Yves Bourquin dépose cette motion, pour que l'assemblée de l'Eglise puisse faire son travail, qu'elle puisse décider en toute connaissance de cause. C'est pourquoi, il souhaiterait que 3 aspects apparaissent dans le document qu'il demande:

- premièrement un texte général qui présente le dossier et les enjeux,
- deuxièmement, et c'est très important, l'avis du Conseil synodal
- troisièmement, en résumé les principaux points d'achoppements qui ont été discutés au Synode, histoire que les membres de l'Eglise aient aussi en retour les motifs de ceux qui se sont, en Synode, opposés à un objet présenté à l'assemblée d'église.

Il semble à M. Bourquin que ce document serait très utile aux présidents d'assemblée qui seront de la sorte mieux préparés et d'autant plus utiles dans ces temps qui ont déjà commencé d'être et qui vont se poursuivre où il va y avoir des changements d'importance capitale. Il pense très honnêtement qu'il est de notre devoir d'avoir une information très claire auprès de ceux qui en vérité sont réellement notre Eglise, c'est-à-dire envers le peuple de l'Eglise qui vote et qui entérine ou non les décisions.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil Synodal, dit que cette motion est d'un intérêt évident et le Conseil synodal recommande très chaleureusement de l'accepter; simplement, si le Synode accepte cette motion, il va la confier au Conseil synodal pour qu'il fasse un rapport à son sujet et le texte de cette motion lui paraît tellement clair que cela l'embête beaucoup de faire tout un rapport sur une motion aussi claire que celle-là. Donc, le Conseil synodal propose, selon le règlement, l'urgence comme cela lui est possible de le faire, c'est-à-dire que le Synode peut accepter que cette motion soit traitée en urgence et que le Synode se prononce aujourd'hui même sur cette proposition.

Il rappelle donc la procédure: il y a un premier vote pour savoir si le Synode accepte de traiter en urgence ou non. Si l'urgence est acceptée, et que le Synode accepte la proposition, elle devient effective. Si l'urgence n'est pas acceptée, le Synode peut bien sûr encore décider de la confier au Conseil synodal pour un rapport ou non.

Il dit aussi que si le Synode accepte l'urgence aujourd'hui, la proposition deviendra donc une proposition de décision et le Conseil synodal viendra avec une modification pour enlever la fin du texte qui dit:

*Un texte général sur le dossier, l'avis du Conseil synodal et un résumé des principales questions ou objections formulées en Synode.*

Il va être assez rapide, il reviendra de manière un peu plus précise: lorsqu'une décision est proposée à l'assemblée générale de l'Eglise, c'est une décision qui est demandée par le Synode, c'est-à-dire par le parlement de l'Eglise. Les membres du Conseil synodal veulent bien faire le travail pour présenter l'enjeu et pour aider le Synode à présenter la décision du Synode à l'assemblée générale, mais il n'est pas question de défendre autre chose que ce que le Synode a décidé.

Il semble au Conseil synodal cependant, pour garder l'esprit de ce qui est proposé ici, de conserver le mot **enjeu** qui figure à la deuxième ligne: non seulement les enjeux de chaque question permet dans cet argumentaire de dire où sont les éventuelles difficultés sans dire à ce moment-là si c'est le Conseil synodal qui a résisté ou si c'est tel ou tel député qui n'était pas d'accord. Cela paraît effectivement important au Conseil synodal de souligner les enjeux, de voir que ce n'est pas forcément une décision facile, mais pas de dire quelle est la position du Conseil synodal ni de dire les objections qui pourraient être formulées en Synode. Le conseil synodal reviendra avec une proposition.

Pour simplifier et en espérant ne pas commettre un crime de lèse-majesté, **le président** demande s'il est possible de proposer aux 6 signataires de modifier, enfin d'accepter d'emblée la modification apportée : de cette manière le Synode se prononce tout de suite sur, d'une part la prise en considération: oui ou non et, si oui, l'urgence. C'est délicat. Il faudra faire cela de façon plus catholique, s'il ose dire.

**Le président** propose de voter la prise en considération de cette motion. L'assemblée réagit et le pasteur Gabriel Bader dit qu'il faut d'abord voter l'urgence. Le président dit que, formellement, il y a un deuxième paragraphe qui dit: *...vous prenez ou pas en considération...*, c'est pour cela qu'il le disait tout - à-l' heure, puis après, il y a un troisième paragraphe qui dit: *...on statue, on décide l'urgence pour statuer sans renvoi...* donc, il croit très honnêtement, mais il ne veut pas être obstiné qu'il faut prendre en considération ou non, puis si c'est non, de toute façon, il n'y aura pas d'urgence, et si le Synode dit oui, alors il pourrait y avoir urgence, le suspense est entier.

**Le président** demande si le président du Conseil synodal partage cette vue. **Le président du Conseil synodal** répond que non. **Le président** propose alors de faire comme il le dit. Il procède au vote de la prise en considération de la motion du Joran **La motion est acceptée à une large majorité**

**Il soumet au vote la clause d'urgence. Elle est acceptée à large majorité.**

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, propose la décision suivante:

*Le Synode charge le Conseil synodal de préparer un mois avant chaque assemblée générale d'Eglise un document mentionnant les enjeux de chaque décision soumise à l'assemblée générale d'Eglise et comprenant un texte général sur le dossier.*

Il informe que le document pour l'assemblée générale de ce printemps est déjà prêt et sera examiné par le Conseil synodal la semaine prochaine.

**Le président** soumet au vote la proposition au vote.

**Elle est acceptée à une majorité évidente.**

## **2. Rapport d'information n°4 du Conseil synodal concernant la gestion des cibles Terre Nouvelle**

**Le pasteur David Allisson**, au nom du Conseil Synodal, dit que les députés ont trouvé dans le document qui leur a été remis le montant des cibles Terre Nouvelle. Ces montants ont été calculés d'après la clé qui a été décidée, adoptée par le Synode et, c'est pour cette raison-là, que les montants et le tableau ont été remis comme un document d'information. Alors, tout simplement si ces informations suscitaient des étonnements, des questions, des demandes de précisions, c'est l'occasion au moment

où ce rapport passe dans les mains des députés et sous leurs yeux de poser, de discuter, de prendre note des éventuelles demandes pour la suite de points à reprendre ou alors de répondre tout de suite à des questions qui se seraient posées à la lecture de cette information.

**Le président** ouvre la discussion.

**Mme Sophie Rochat**, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre, a remarqué qu'il y avait une grosse baisse de 10'000 francs dans la rubrique Réfugiés/EPER : par rapport à un budget de 10'000 francs, elle baisse à 4000, c'est plus de la moitié; alors elle se demandait pourquoi. Et puis, malheureusement comme c'est souvent dans les œuvres de bienfaisances, les frais de gestion ont augmenté de 6000 francs, donc de 4000 à 10'000 francs, cela représente exactement l'inverse par rapport à la baisse pour le projet des réfugiés, alors elle se demandait s'il y avait un rapport.

**M. Jean-Claude Allisson**, député du Joran, veut exprimer sa reconnaissance sur le fait que dans le rapport d'information, pour la cible du Joran, bien sûr, il n'y a plus seulement 41'000 francs somme à propos de laquelle ils se sont battus une année entière pour expliquer que, en plus de ces 41'000 francs, leur paroisse avait un projet hors cible. Il remercie chaleureusement d'avoir fait figurer dans la cible le projet hors cible de 13'200 francs pour soutenir un projet en particulier du CEAS. Grand merci.

**Le président** pose encore une question, qu'il a déjà posée plusieurs fois sans jamais avoir eu de réponse satisfaisante: pourquoi, année après année, 15'000 francs sont perdus dans l'accord cadre?

**Le pasteur David Allisson**, pour le Conseil synodal, commence par la question qui turlupine le président du Synode depuis plusieurs années: la réponse est la même depuis plusieurs années. Il s'agit, pour l'accord-cadre, d'un accord entre les différentes œuvres nationales: d'ailleurs listées dans la première case de cette ligne du tableau entre la FEPS, DM et Mission 21. Il s'agit d'un accord qui, pour financer ensemble un certain nombre de projets selon une répartition, propose un financement réparti entre les membres de la FEPS.

Cet accord-cadre finance donc des projets qui sont communs aux différentes œuvres, en plus de ceux qui sont financés à chaque œuvre en particulier; les œuvres se sont mises d'accord pour un certain nombre de projets pour un certain montant, l'EREN soutient et c'est ce montant-là qui est de 15'000 qui est la participation de notre Eglise au soutien de ces projets-là. Concernant la question sur les montants liés à Réfugiés/EPER, c'est lié à la clé de répartition du financement de la FEPS et des projets de la FEPS. C'est pour cette raison, non pas que les projets soient moins soutenus, mais que la part de l'EREN, vu la nouvelle clé de répartition qui vient d'être adoptée, est moindre que précédemment. Pour les frais, il note la question et l'interpellation, il n'a pas de réponse directement en tête par rapport à cet élément-là. Sur la question de faire figurer pour le Joran le projet hors cible, merci pour le petit mot, il y a encore une petite marge d'amélioration car cela n'a pas été mentionné sur le feuillet brun distribué à la dernière session.

**Mme Sophie Rochat**, paroisse de la Chaux-de-Fonds, attend une info concernant les frais de gestion.

### 3. Rapport d'information n° 5 du Conseil synodal "100% COM"

**Mme Barbara Borer**, pour le Conseil synodal, à la place de M. Laurent Vuarraz, explique que le rapport que les députés ont sous les yeux fait suite à la décision du Synode de juin 2011 d'augmenter la dotation du poste de responsable de la communication à 100%.

Certains députés se souviennent peut-être historiquement que cette dotation était à 100% en 2005, donc on revient à une situation déjà vue. Beaucoup de choses ont été réalisées ces dernières années et c'est une bonne chose que tout ce travail ait déjà été fait, mais l'Eglise doit admettre que le secteur communication a été traversé par quelques bouleversements qui n'ont pas toujours permis une réactivité exemplaire.

4. Dans la communication il est toujours important d'être aussi actifs et rapides et de réagir au moment où les événements se passent et pas trop longtemps après. Dans notre monde de communication, le problème se pose toujours de savoir quelle est notre image dans le public et dans la société en général. Il apparaît au Conseil synodal que l'Eglise doit améliorer son image et développer sa communication. Dire fièrement et partout ce qu'elle offre et ce qu'elle fait. Le Conseil synodal propose aussi de soutenir les acteurs de l'Eglise, en particulier les paroisses afin de pouvoir répondre mieux qu'actuellement aux besoins dans le domaine de la communication. Le Conseil synodal souhaite toucher l'ensemble des citoyens de notre canton dans l'espoir de tisser avec eux des liens forts et continus. L'Eglise fait déjà aujourd'hui ce travail avec la presse, la TV, les lettres des campagnes, toutes sortes de moyens. Tout ça, c'est bien, et d'un autre côté, Le Conseil synodal a pensé à d'autres moyens pour rejoindre les adolescents et les jeunes adultes, parce que le Conseil synodal détecte un retard dans ce qu'on appelle les médias sociaux. Les adolescents et les jeunes adultes et certains députés sont demandeurs de ces nouveaux médias sociaux et cela leur a été clairement dit aussi lors de la journée synodale du 2 avril: l'Eglise doit devenir un peu plus moderne. Elle ne peut pas ne pas communiquer, mais bien le faire, c'est tout un art. Communiquer à 100%, c'est un objectif vraiment ambitieux et en tout cas, les députés vont encore en entendre parler.

**Le président** ouvre la discussion.

**M. Jean-Claude Barbezat**, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre, dit qu'en lisant le rapport et en entendant Mme Borer qui dit qu'on doit s'adresser au 100% des concitoyens de ce canton, là il se réjouit.

Par contre, quand il lit qu'on a une tendance à faire du numérique à outrance, il a des doutes que faire du numérique à outrance aille toucher le 100% de nos concitoyens. Il faut regarder quelle est la consistance, la composition des personnes qui, par exemple dans nos paroisses viennent au culte le dimanche. Certaines sont loins du numérique. Les députés diront peut-être qu'un tel prend de l'âge, qu'il rencontre des gens plus âgés que lui, que ces personnes-là bientôt ne seront plus sur cette terre, donc l'Eglise peut chercher d'autres moyens de communication et elles ne sont pas concernées.

M. Barbezat croit que c'est une erreur, car ces personnes-là, en quelque sorte, ce sont elles qui sont le ciment en partie de la caisse cantonale. Il reprend dans le rapport quelques éléments qui sont à la fois des remarques et des questions. Il est à la page 28, juste avant le paragraphe 2 Enjeux: *le Synode peut agir aujourd'hui*, (il suppose aujourd'hui 18 janvier), *sur ces questions cruciales en terme de visibilité*. Comme il s'agit d'un rapport d'information, il a le sentiment que le Synode ne va pas pouvoir beaucoup agir puisqu'il n'y a pas de résolutions à prendre. Le Synode a déjà agi en offrant un 100% de communication, mais aujourd'hui, il y un rapport d'information, d'intentions, le Synode prend acte.

Un petit plus soin juste après Enjeux : il a admiré la littérature des 2 lignes qui suivent en parlant *d'un monde sécularisé grâce à une communication contextualisée dont les enjeux sont les suivants*. Il a relu plusieurs fois la ligne peut-être qu'il n'avait pas son vocabulaire bien en place, mais cela l'a laissé un petit peu perplexe.

Au deuxième point: *créer un réseau d'ambassadeurs-réseaux en paroisse et leur offrir des prestations*. L'idée est belle, il s'en réjouit, mais en deuxième étape, il se dit: mais est-ce que l'Eglise aura vraiment la possibilité avec le travail qu'il y a déjà dans nos paroisses d'avoir vraiment encore quelqu'un qui va pouvoir jouer véritablement le rôle d'ambassadeur et de ne pas être pas un simple représentant pour aller à une séance ou

l'autre pendant l'année, mais vraiment jouer un rôle actif de communicant dans la paroisse avec le Conseil synodal, avec les autres paroisses?

Il est la page 29, le 3<sup>ème</sup> point, simplement pour dire que ça, il s'en réjouit, lorsqu'il est dit *être à l'écoute des paroisses et d'avoir la possibilité d'offrir des services professionnels sur les questions de communication*, là, il a le sentiment qu'il y a une aide qui peut être apportée, donc merci.

Paragraphe 4: vision à moyen terme, c'est joli, l'arithmétique, 450% pour passer de mai à août avec 160 contacts sur Facebook. M. Barbezat ouvre aujourd'hui son ordinateur, il ouvre le site et il voit qu'on a passé de 160 à 180, donc sur les nombreux mois qui sont allés, le pourcentage indiqué ici s'est bien amenuisé.

Que le Synode se rassure, il va passer à la page 30, juste pour dire, 3 lignes avant la photo : on parle des projets proposés par des permanents à leur réunion de Sancey. Il se réjouit de ces projets, mais pour les laïcs de ce Synode, il n'en avait pas du tout connaissance et il aurait souhaité que le rapport en évoque quelques-uns.

Et la conclusion: le Conseil synodal est convaincu que l'Eglise doit poser aujourd'hui les jalons d'une communication numérique propre à dessiner l'Eglise. Une petite crainte de sa part, il a le sentiment que l'Eglise s'approche de façon asymptotique vers le tout numérique, et ça lui paraît dangereux, parce que la communication est multiple, on ne va pas trouver un moyen de communication unique, il y a le numérique, oui, il n'est pas contre, développons – le. Il ne le pratique pas énormément, mais il y a aussi la communication directe, de personne à personne, yeux dans les yeux et celle-là, par exemple avec les visites de nos ministres à nos paroissiens, elle est fondamentale, le Synode ne doit pas l'oublier, même si cela paraît être, déjà depuis longtemps et presque évident, insistons pour se dire que finalement il faut la maintenir et c'est comme cela qu'il faudra continuer et peut-être avoir un certain nombre de paroissiens qui pourront dire: "Ah, oui, l'Eglise existe, ils sont présents, ils sont là!". L'ordinateur ne fait pas dire qu'ils sont là, c'est un écran, quelquefois cela ne va pas beaucoup plus loin, mais il remercie le Conseil synodal de son rapport et se réjouit de voir la suite.

**Mme Barbara Borer**, pour le Conseil synodal, très rapidement, elle remercie M. Jean-Claude Barbezat pour toutes ces interventions; elle ne va pas trop entrer dans le détail. Effectivement le numérique est pour l'Eglise un nouveau moyen, et c'est sur ce moyen-là que l'EREN va mettre un accent, mais elle ne voit pas dans ce texte, mais elle ne l'a peut-être pas lu la même chose que lui, que c'est au détriment de tout ce qui se fait déjà, donc, fondamentalement, chacun d'entre nous est un communicateur de l'EREN et parle de ce qu'elle fait et représente son travail. Donc, le numérique, c'est une nouvelle façon sur laquelle le Conseil synodal pense qu'il faut mettre un accent, mais c'est bien sûr pas au détriment de tout ce qui se fait déjà, de ce qui se fait bien et donc, on n'est pas dans un tout ou rien, on est dans un ++ mieux, plus et mieux. Voilà! Et les ambassadeurs dans les paroisses, elle pense que c'est important que dans les paroisses quelqu'un se sente responsable de la communication. Et ça va au-delà de faire paraître les bonnes informations sur le site Internet, c'est simplement cet esprit de vouloir communiquer aux bonnes personnes les bonnes informations et que quelqu'un se sente chargé de cette mission. C'est simplement ça, et le Conseil synodal, de son côté, a quelqu'un qui va suivre ces personnes et éventuellement leur offrir une formation, enfin tout ça, c'est des choses à déterminer.

**Le président** demande à M. Jean-Claude Barbezat s'il est satisfait.

**M. Jean-Claude Barbezat**, paroisse du Val - de - Ruz, dit qu'il est satisfait des réponses, oui, mais, c'est comme il disait tout - à-l' heure, il s'agit de savoir dans l'avenir comment les choses peuvent se dessiner.

## 5. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal concernant l'utilisation des actifs de la paroisse de langue allemande



**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal explique que, devant le patrimoine important qui revient à l'EREN de l'ancienne paroisse de langue allemande, il convient d'avoir une pensée émue et une profonde reconnaissance.

Pendant de nombreuses années, les paroissiennes et les paroissiens de langue allemande ont non seulement contribué à la vie de leur paroisse, mais ils l'ont choyée par une générosité remarquable. On perçoit véritablement l'attachement que ces gens portaient à leur îlot de Suisse alémanique en terre neuchâteloise, attachement qu'ils ont aussi traduit en termes financiers.

Il va de soi que cette générosité s'adressait aussi à l'EREN toute entière et c'est dans ce sens qu'elle a aujourd'hui le privilège d'en bénéficier. La rigueur de gestion des autorités paroissiales a fait le reste, de sorte que le patrimoine parvient à l'EREN dans un état impeccable qui est connu. Dans le contexte actuel de notre Eglise, la venue de cet apport financier à la caisse centrale suscite un réel soulagement. La tâche de rechercher une utilisation judicieuse s'avère très facile tant les besoins concrets sont importants. C'est pourquoi le Conseil synodal a trouvé juste d'attribuer ce patrimoine aux besoins fondamentaux de l'EREN et ce, pour les 3 orientations suivantes:

- premièrement de financer les activités pour les paroissiens de langue allemande selon la convention tripartite,
- deuxièmement, de financer les projets et les activités de renouvellement de notre Eglise,
- troisièmement, de contribuer au fonctionnement de l'EREN à long terme en augmentant le rendement des immeubles.

Concernant le premier point, on a fait remarquer au Conseil synodal que les paroissiens de langue allemande continuent de payer une contribution ecclésiastique même si leur paroisse n'existe plus. C'est vrai, pour être juste dans les calculs, donc, il faudrait tenir compte de ces contributions qui perdurent. Le résultat que les députés voient dans le tableau sous une forme qui suscite d'être modifiée est modifié dans le sens que les coûts prélevés sur le patrimoine sont en réalité plus faibles. Il peut être estimé que la différence se situe aux alentours de 20'000 francs par an. Au final, le patrimoine sera donc moins mis à contribution, ce qui signifie qu'il durera plus longtemps avant d'être épuisé. Il s'agit d'une année ou deux de différence. Voilà, c'est donc avec une pensée émue et une profonde reconnaissance à l'attention des membres et des dirigeants de l'ancienne paroisse de langue allemande que le Conseil synodal accueille ce patrimoine au sein de la caisse centrale. Merci.

**M. Roland Heubi**, député suppléant de la Chaux-de-Fonds, ancien président de la paroisse de langue allemande, en son nom. Il dit que ces derniers 5 ans, il a été président de la paroisse de langue allemande. Lors de la dissolution de la dernière paroisse de langue allemande, l'EREN a hérité, comme vient de le relever M. Pierre Bonanomi, un patrimoine important sous forme de liquidités de plus de 450'000 francs et de 2 immeubles d'une valeur comptable de 2,2 millions de francs. Le Conseil synodal propose d'utiliser une partie des liquidités héritées pour les besoins fondamentaux de l'EREN, c'est-à-dire le financement de projets d'avenir pour l'EREN. Il trouve cela très réjouissant et porteur d'espoir. Une autre partie des liquidités héritées devrait garantir les montants prévus par la convention tripartite en vue de la poursuite d'activités en allemand des quelques 240 anciens membres de la paroisse dissoute. Il trouve cela aussi tout-à-fait correct. Ce qui l'avait frappé dans le rapport du Conseil synodal, c'était la ligne où il était prévu de financer de 25% du poste pastoral alloué par le Synode par les Germanophones. Là, il n'a pas compris cette ligne, parce que les anciens membres de la paroisse continuent de payer leurs contributions ecclésiastiques. Si on fait un rapide calcul, on arrive pratiquement au montant du coût de ce poste pastoral, parce qu'actuellement, il y a presque 240 personnes qui étaient encore dans le fichier au moment où ces 240 personnes ont été intégrées dans les paroisses de Neuchâtel et de Chaux-de-Fonds et si on compte que d'ici 4 ou 5 ans, ils seront 180 à 200 personnes encore, ils payeront comme les autres, 1/3 ont payé sur les 20 en moyenne, cela fait 70



personnes qui payeront leur contribution durant les prochaines années en moyenne. Avec 400 francs en moyenne par personne, cela fait quand même 28'000 francs, donc ça paie pratiquement le poste pastoral et, ce qui l'avait frappé, c'était cette proposition du Conseil synodal. C'est clair que, à l'époque, quand les personnes de langue allemande avaient fait la demande de pouvoir utiliser ce capital en quelque sorte pour avoir des forces pastorales, le Conseil synodal avait refusé avec raison parce qu'il fallait jouer le jeu de la solidarité à travers toutes les paroisses.

Mais maintenant, avec ce que vient de dire M. Pierre Bonanomi, il semble que si cette ligne est supprimée pour le financement du poste pastoral, ça lui paraît alors correct et, au lieu des 400'000 au bas du tableau, on arrive seulement à peu près à 280'000 francs qui seront utilisés d'ici 2015. Il remercie donc le Conseil synodal pour ce rapport et lui souhaite bon vent pour tous les projets qu'il prévoit de réaliser avec ce capital.

**M. Pierre Bonanomi**, pour le Conseil synodal, a donné le chiffre déjà précédemment, mais il pense qu'effectivement que ce qui perturbe M. Roland Heubi, ou ce qui est bizarre, c'est qu'il y a un financement concret pour une paroisse qui passe par la caisse centrale et effectivement, c'est une manière de voir les choses qui pourrait être regardée avec des lunettes un peu plus précises pour voir si cela correspond à l'usage.

**Le président** assure à M. Roland Heubi que le Conseil synodal se penchera sur sa question.

## **6. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal con cernant Le Louverain**

**Mme Claire-Lise Mayor Aubert**, pour le Conseil synodal, dit que c'est la triste histoire du Louverain que les députés ont sous les yeux ce soir. Les députés savent que le Louverain est le fruit des chantiers de Eglise des années soixante, cela ressort du livre de M. Zbinden, (elle n'est plus tout-à-fait sûre du nom de l'auteur).

Le Louverain a connu des heures difficiles depuis le début. Il est en proie à des difficultés financières depuis quelques années à nouveau. Les députés ont déjà dû se prononcer sur le désengagement, ce qui a été fait. Par conséquent, la subvention que l'EREN versait au Louverain s'est arrêtée en 2010.

Inquiet et de la situation de l'EREN dont les députés connaissent les difficultés et de la situation du Louverain qui peine à avoir des comptes équilibrés, le Conseil synodal, au cours de l'année 2010, avait refusé une caution bancaire pour que le Louverain puisse faire un emprunt et faire des travaux de rénovation.

Considérant cette situation, l'EREN, actionnaire majoritaire, a dû, par l'intermédiaire du Conseil synodal, se prononcer sur ces points-là, et prendre en compte le fait que ça n'est pas notre mission de gérer un tel immeuble, raison pour laquelle il a refusé cette garantie.

Le conseil d'administration qui était en place à cette époque-là, et on peut comprendre, a mal vécu cette opposition du Conseil synodal, considérant que les membres du dit conseil d'administration avaient déployé des efforts considérables pour faire fonctionner le Louverain; certains d'entre eux ont pris probablement comme un affront personnel, le fait que le Conseil synodal s'oppose à cette garantie. Ils ont donc, à part le représentant du Conseil synodal, tous démissionné en bloc, si bien que le Conseil synodal a dû repourvoir au remplacement du Conseil d'administration, pour que l'on sache si l'exploitation continuerait, si oui, comment, ce qui se passerait pour le bâtiment, etc.

Le conseil d'administration a été remplacé. Il est aujourd'hui formé de 3 personnes, vous avez pu le comprendre: Monsieur Gueissaz, M. Beck et M. Bonanomi qui est toujours le représentant du Conseil synodal. Ce conseil est aujourd'hui dans une phase qui est celle de savoir comment se défaire de cet immeuble.

Les députés au Synode savent sans doute que la ville de Neuchâtel possède un immeuble du même type à Chaumont. Cela fait une quinzaine d'années qu'il est vide et coûte plusieurs dizaines de milliers de francs par année simplement pour le maintenir.

L'EREN ne peut pas se permettre cela avec le Louverain, elle est dans une situation où il faut absolument trouver une solution pour se défaire de ce bâtiment. Donc, le Conseil d'administration travaille avec assiduité à trouver des solutions qui permettraient de s'en défaire peut-être avec la possibilité que l'EREN garde quelques parts au titre des actions dans cette affaire, mais en tout cas plus en étant majoritaire. Il a investigué diverses formes, des démarches ont été faites pour savoir si ce serait éventuellement transformable en immeuble d'habitation, en hôtel. Toutes sortes de possibilités ont été évaluées. Le Conseil d'administration s'est approché d'un grand nombre d'institutions qui se disaient intéressées par l'achat ou la location d'un immeuble. Toutes les démarches et toutes les réponses ont été négatives. D'autres démarches sont encore en cours auprès d'écoles, mais l'air du temps n'est pas vraiment situé comme l'est le Louverain. Ce n'est un secret pour personne que ce bâtiment n'est pas facile d'accès et il n'est pas envisageable que des dizaines de parents doivent conduire des enfants tous les matins pour 8h au Louverain.

Voilà, l'EREN est un peu dans une situation un peu délicate; aujourd'hui, à ce jour, les démarches sont les suivantes: elles n'ont pas encore abouti; Mathias Von Wyss, qui est la cheville ouvrière actuelle de la maison, au côté de M. Steiner, le directeur du Louverain, a accepté de travailler avec le Conseil d'administration actuel pour éventuellement créer un groupe d'investisseurs qui pourrait reprendre ce bâtiment et engager des fonds pour assurer l'entretien, voire des rénovations.

Ça a l'air tout simple comme ça, mais en fait qui veut mettre 50'000 francs dans une affaire qui ne rapporterait sans doute rien à celui qui investira ?

Grâce à Matthias Von Wyss qui fait tourner cette maison par sa société "Goût et Région" qui investit une grande énergie et toutes ses compétences, le Conseil synodal espère que d'autres que lui trouveront un intérêt à faire partie de ce groupe d'investisseurs. Voilà où en est le Conseil synodal aujourd'hui. Il espère que l'EREN se sera défaite de cet immeuble ou de cette société, sans qu'il sache présentement sous quelle forme il le fera, au prochain Synode et il tiendra les députés au courant du développement ultérieur de ce dossier un peu triste et bien délicat.

**Le président** propose de clore les débats.

Il y d'abord quelques communications, à la page 37 du présent rapport:

les prochaines sessions sont fixées au 6 juin, éventuellement une séance de relevée le 27 juin et au 5 décembre, éventuellement avec une séance de relevée le 16 janvier 2013. La cérémonie de consécration est fixée au 28 octobre 2012 dans un lieu qui sera communiqué en temps utiles.

Le culte cantonal au sein de la paroisse du Joran aura lieu le 10 juin 2012.

Avant de clore, le président tient à dire qu'un des objectifs du bureau est que le Synode ait aussi quelques moments plus conviviaux, il a demandé que l'équipe de Montmirail laisse encore ouvertes quelques bouteilles et machine à café. Chacun est le bienvenu.

**Monsieur Frédéric Jakob** prie:

Il invite au recueillement par une prière tirée de "Alléluia", nouveau psautier:

Reste avec nous Seigneur, car le soir approche et le jour est à son déclin

Reste avec nous et avec toute ton Eglise

Reste avec nous au soir du jour, au soir de la vie, au soir du monde

Reste avec nous par ta Grâce et ta Bonté, par ta Parole et ton Sacrement, par ton Secours et ta Bénédiction

Reste avec nous quand sur nous vient la nuit de l'affliction et de l'angoisse, la nuit du doute et de la tentation, la nuit amère de la mort

Reste avec nous et avec tous tes fidèles pour le temps et pour l'Eternité  
Reste avec ton Eglise en pays de Neuchâtel,

Amen

**Le président** clôt la séance à 20h12